

Les crédits

revenu formée de la pension de vieillesse sera imposée au taux marginal de 100 p. 100, tandis que le revenu du contribuable qui n'est pas pensionné sera imposé au taux maximal de 29 p. 100.

Où est la justice? Où est l'équité? J'ai toujours associé l'universalité à l'égalité d'accès à des prestations égales pour tous les niveaux de revenu. Ce principe de l'universalité s'intègre à celui d'un système d'impôt progressif. Des gouvernements libéraux successifs se sont efforcés d'accroître le caractère progressif du régime fiscal, qui favorisait une répartition équitable. Tous les particuliers appartenant à un groupe client particulier recevaient les mêmes avantages, quels que soient leurs revenus. En même temps, le régime fiscal était juste du fait que les Canadiens à revenu élevé étaient imposés à un taux marginal supérieur. Je vous accorde que le régime n'était pas encore parfait. Pourtant, à mon avis, il comportait un taux marginal d'imposition plus équitable. Avant la réforme fiscale, le taux d'imposition marginal supérieur s'élevait à 34 p. 100, à part les surtaxes. Maintenant, ce taux n'est plus que de 29 p. 100, toujours à part les surtaxes, ce qui fait que les taux d'imposition globaux des Canadiens à revenu élevé sont plus faibles.

Les chiffres fournis par le Conseil national du bien-être social montrant les changements, entre 1984 et 1991, dans les impôts fédéraux et provinciaux payés par une famille de quatre personnes à deux revenus, pour trois différents paliers de revenus, illustrent ce fait très clairement. Les impôts sur le revenu des travailleurs économiquement faibles et des familles à revenu moyen augmenteront de 60,2 et de 17,4 p. 100 respectivement entre 1984 et 1991. Toutefois, les familles à revenu supérieur paieront 6,4 p. 100 moins d'impôt sur le revenu pendant la même période.

L'offensive des conservateurs contre les programmes de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales comporte trois volets distincts, qui ont tous un caractère régressif par rapport aux politiques traditionnelles fondées sur l'équité. Pour la première fois, le taux de récupération des programmes universels est directement lié à l'avantage reçu. Auparavant, le taux de récupération était déterminé en utilisant des taux d'imposition marginaux progressifs; on ne faisait aucune distinction en fonction des sources de revenu. En soi, ce lien entre les prestations et le taux de récupération bafoue le principe de l'universalité. Il est d'autant plus insidieux qu'il vient renforcer les mesures fiscales régressives instituées par le présent gouvernement. Comme je l'ai mentionné, la réforme fiscale avantage les riches, et les changements apportés au programme des allocations familiales minent le principe de l'équité fiscale horizontale. Les pauvres et

la classe moyenne payent beaucoup plus d'impôts aujourd'hui qu'en 1984.

Une fois que ce budget sera entré en vigueur, une famille canadienne de deux enfants qui vit au seuil de la pauvreté avec un revenu unique de 23 639\$ devra payer 324\$ de plus en impôts, ce qui équivaut à une augmentation cumulative de 60,2 p. 100 depuis 1984. Une famille à revenu unique de deux enfants qui gagne 45 422\$ a vu ses impôts augmenter de 29,3 p. 100 depuis 1984, alors qu'une famille de deux enfants dont le revenu unique s'élève à 100 000\$ subira une hausse d'impôt d'environ 6 à 7,7 p. 100. C'est une honte. Il n'y a pas de justice dans tout cela. Ce n'est qu'une manifestation de l'idéologie conservatrice en vue d'aider des amis riches et des sociétés aux dépens des Canadiens pauvres et de la classe moyenne.

Qu'en est-il des familles de deux enfants où le mari et la femme travaillent tous les deux? Pour ceux qui vivent au seuil de la pauvreté, qui se situe autour de 23 639\$—et il y en a beaucoup dans ma circonscription et dans celles d'autres députés, j'en suis sûr—le budget haussera leurs impôts d'environ 341\$. Quel sera donc le résultat cumulatif depuis 1984 pour ces personnes? Une augmentation d'impôt de 176 p. 100, alors qu'un Canadien qui gagne 100 000\$ devra payer 1 429\$ de plus cette année. En comparaison de la situation des pauvres, les impôts payés par les riches ont augmenté de seulement 10,9 p. 100 depuis 1984. Il n'y a pas là beaucoup d'équité et de justice, monsieur le Président.

M. Wappel: C'est l'équité manière conservatrice!

M. Dingwall: C'est exact, monsieur le Président, l'équité manière conservatrice.

Enfin, le gouvernement s'est aventuré sur une pente glissante. Il fait varier le montant des prestations des programmes universels en fonction du revenu et a fixé à 50 000\$ de revenu net par personne le seuil à partir duquel les pensions de vieillesse et les allocations familiales seront réduites. Cependant, ce seuil n'est que partiellement indexé. Le gouvernement a laissé entendre